



Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 20
Votants : 26
Date de la convocation : mardi 6 décembre 2016

N° 16.12.12.16

L'an deux mille seize et le douze du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, M. BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, , M. CASTELL, M. ROESCH, Mme PRIE, Mme PASDELOU, M. TUAL, Mme PLAYS, M. SELKE, Mme DAMAIS, M. BOUISSEREN.

PROCURATIONS :
Mme MICHEL en faveur de M. SAVY
Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES
Mme CAMBON en faveur de M. ROQUES
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL
Mme GAUZY CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

ABSENTS : M. LOPEZ, Mme MACHERY, M. GOEPFERT

CONSTRUCTION DES TENNIS MUNICIPAUX
REAMENAGEMENT DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX COMMUNES (FAIC)

ENVELOPPE HORS PROGRAMME « PATRIMOINE ET VOIRIE »

Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET

Monsieur Alain GREPINET, conseiller municipal délégué aux Finances, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée qu'il existe un fonds départemental d'aide aux communes (FAIC) destiné à soutenir les investissements communaux.



Il s'agit d'une enveloppe hors programme "patrimoine et voirie" allouée aux projets municipaux par les deux conseillers départementaux du canton auquel la commune de JUVIGNAC est rattachée, à savoir Madame Patricia WEBER et Monsieur Cyril MEUNIER. Ces deux derniers étant élus sur le canton de LATTES, cette enveloppe est partagée entre les projets portés par les communes de JUVIGNAC, LATTES, LAVERUNE, PEROLS et SAINT-JEAN-DE-VEDAS.

C'est dans ce cadre que la commune de JUVIGNAC, soucieuse d'obtenir toutes les aides susceptibles de lui être allouées pour le financement de ses investissements, entend solliciter l'octroi d'une subvention au titre du FAIC afin de financer deux des projets lancés en 2016, à savoir:

- La création et la rénovation de 4 **courts de tennis** pour un montant de 413 084,86 € TTC.
- La rénovation du **Centre Technique Municipal** pour un montant de 127 927,82 € TTC

IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention au titre du FAIC – Hors programme « patrimoine et voirie », pour l'aménagement de 4 courts de tennis et pour la rénovation du Centre Technique Municipal de la commune de JUVIGNAC,

D'AUTORISER le Maire, ou son représentant habilité à cet effet, à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur Alain GREPINET à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en préfecture le15/12/2016.....

et publication le20/12/2016.....